

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Convention d'application et financière pour la construction d'un nouveau périscolaire à ROESCHWOOG

CP/2020/370

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver la convention d'application et financière du projet de construction d'un périscolaire de 70 places à Roeschwoog.

Ce projet, porté par le SIVU RPU de Roeschwoog, est inclus dans la convention partenariale du 14 octobre 2019 et qui comprend trois autres structures périscolaires portées par des Communes voisines au sein de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Le principe de cette convention d'application et financière avait été inscrit à l'article 4.4 de la convention partenariale et permet au Département de soutenir financièrement ce projet.

L'offre de service pour l'enfance constitue l'un des premiers leviers d'attractivité d'un territoire. Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan, l'offre de service pour la petite enfance est globalement satisfaite et les enfants scolarisés peuvent être accueillis dans l'un des 12 sites d'accueils périscolaires gérés par les communes d'implantation. Cependant, cette offre ne répond pas à toutes les demandes qui sont croissantes.

Pour remédier à cela, plusieurs projets de créations de structures périscolaires ont vu le jour.

En collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan et des quatre porteurs de projets (Routzenheim-Auenheim / Offendorf / Sessenheim / SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried (RPU) une convention de partenariat a été signée le 14 octobre 2019.

Les signataires de cette convention se sont engagés à développer des axes de travail proposés par le Département, à savoir :

- Travailler sur un système de tarification sociale ;
- Construire un projet éducatif autour des thématiques du bilinguisme et de l'environnement ;
- Travailler sur l'offre complémentaire des assistantes maternelles.

Les projets portés par les Communes de Routzenheim-Auenheim, Offendorf et Sessenheim étaient à des stades avancés au moment de la signature de la convention de partenariat, ce qui a permis de voter des montants de subventions départementales et

de conclure des conventions financières. Le projet porté par le SIVU RPU de Roeschwoog était quant à lui à un stade trop précoce et ne disposait pas encore d'un chiffrage abouti ni d'un plan de financement.

La convention de partenariat du 14 octobre 2019 précisait dans son article 4.4 que « le projet de structure périscolaire porté par le SIVU de l'Uffried fera l'objet d'une convention d'application lorsqu'il aura été arrêté et que le coût de l'opération sera connu. ».

Les travaux de réflexion menés par le SIVU RPU, appuyés par le CAUE, ont abouti à la validation d'un programme permettant la création d'une structure d'accueil périscolaire d'une capacité de 70 places. Cet établissement sera implanté à Roeschwoog à proximité immédiate de l'école intercommunale « André Weckmann » et du périscolaire déjà existant.

Le coût opération HT est de 2 081 000 € et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Travaux	1 250 000	Département	416 200
Espace extérieur	170 000	Etat - DETR	410 000
Système de chauffage et de production ECS	50 000	Caisse d'Allocations Familiales	210 000
Plus-value prolongement délais chantier COVID	150 000	Fonds de concours CCPR	455 000
Maîtrise d'oeuvre	212 500	Région	40 000
Mandataire	42 000	Part communes	463 000
Mobilier, équipement	120 000		
Divers	86 500		
Coût opération HT	2 081 000	Total recettes HT	2 081 000

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 416 200 € correspondant à 20 % du montant des dépenses éligibles.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible l'AP engagé) sur (non	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000 €	21 593 543 €	416 000 €

La Commission Territoriale du Territoire d'Action Nord a émis un avis favorable en date du 17 septembre 2020 sur l'éligibilité au fonds de développement et d'attractivité de ce projet de création d'une structure d'accueil périscolaire à Roeschwoog et sur la convention d'application et financière y afférente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme les engagements pris par délibération N°CP/2019/248 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 08 juillet 2019 dans le partenariat renforcé du Département du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes du Pays Rhénan et des Communes de Routzenheim-Auenheim, Offendorf et Sessenheim ainsi qu'avec le SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried (RPU) dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord ;

- décide d'attribuer une subvention pour un montant total de 416 200 € au SIVU RPU de Roeschwoog au titre du fonds de développement et d'attractivité pour le projet de création d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire d'une capacité de 70 places à Roeschwoog ;

- approuve les termes de la convention d'application et financière afférente au projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SIVU RPU en vertu de la convention partenariale du 14 octobre 2019 et destinée à permettre le versement de la subvention précitée pour le projet évoqué ci-avant ;

- autorise son Président à signer la convention d'application et financière précitée, jointe en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY